

## L'irrigation en Corrèze

En 2020, 503 exploitations corréziennes ont irrigué 3 545 ha de surfaces agricoles. Le département se positionne ainsi à la 10<sup>e</sup> place en Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces irriguées. Ces dernières représentent 2 % de la surface agricole utilisée départementale et elles ont progressé de 1 970 ha par rapport à 2010.

Les surfaces fruitières, principales cultures irriguées, ont augmenté depuis 2010.

28 % des exploitations irrigantes sont spécialisées en arboriculture.

Les exploitations irrigantes corréziennes emploient en moyenne 2 équivalents temps plein, 22 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 40 % commercialisent leurs produits en circuits courts.

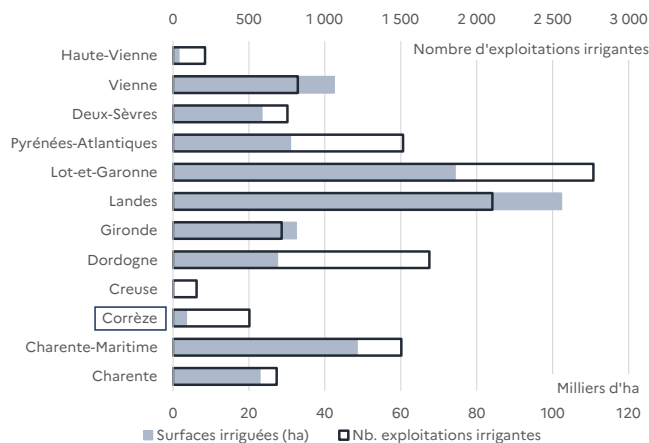
Tableau 1  
Les exploitations et les surfaces agricoles en Corrèze et leurs évolutions 2010-2020

	2010		2020		Évolution 2010-2020	
	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes
Nombre d'exploitations	448	4 754	503	3 495	12 %	- 26 %
SAU (ha)	16 632	212 195	22 026	205 215	32 %	- 3 %
Surfaces irriguées (ha)	1 601		3 545		121 %	
Surfaces irrigables (ha)	2 292	436	4 767	1 125	108 %	158 %
Taux d'irrigation <sup>(1)</sup>	1 %		2 %			
Surface irriguée moyenne (ha)	4		7			

(1) Surfaces irriguées/SAU

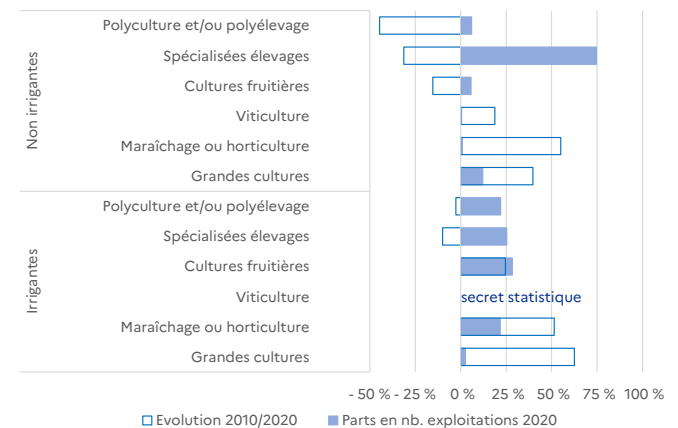
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 1  
Exploitations irrigantes et surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

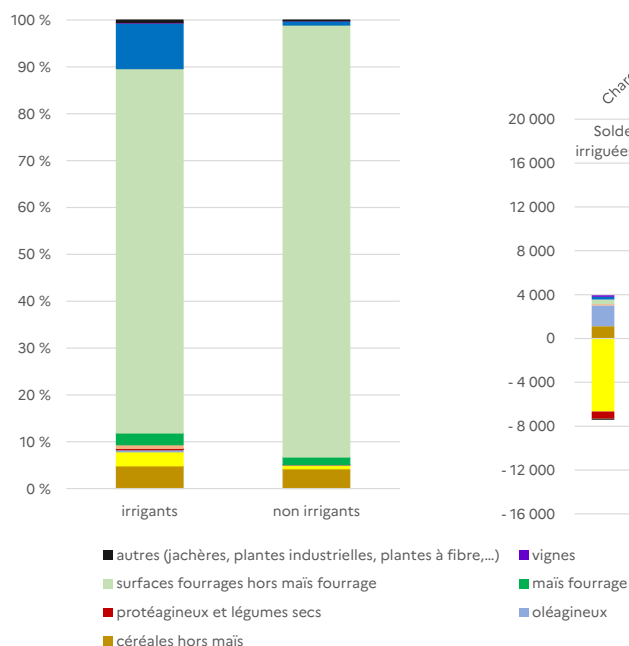
Figure 2  
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes de la Corrèze par OTEX et évolutions 2010-2020



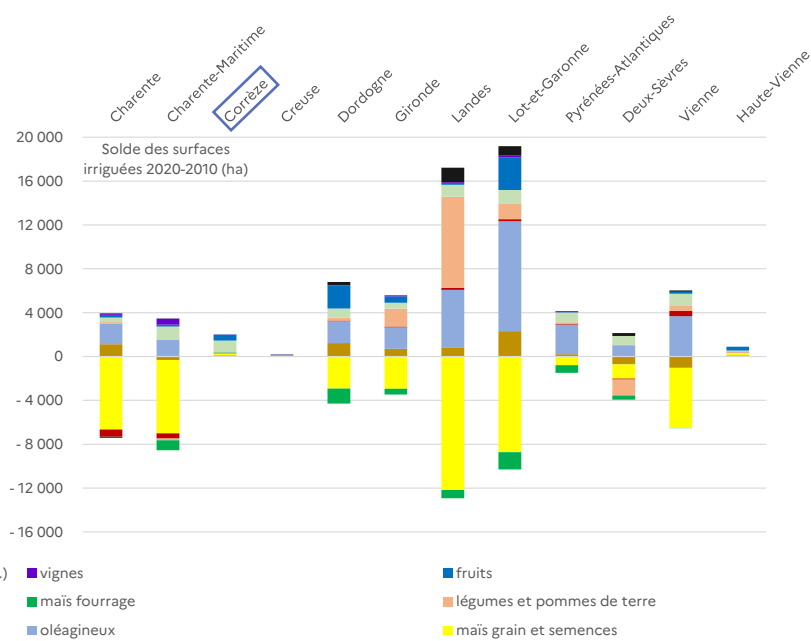
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Assolements total et irrigué de la Corrèze

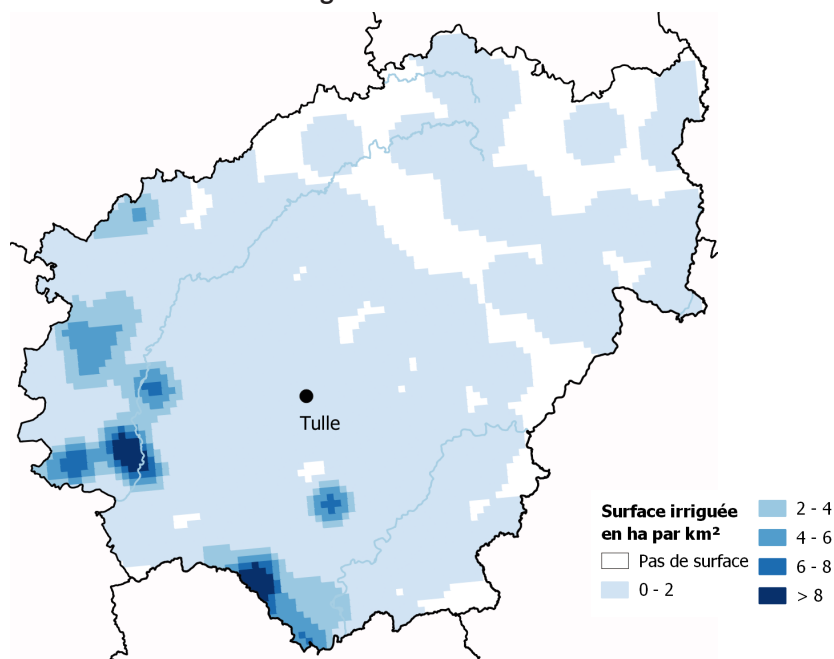
**Figure 3**  
Assolements des irrigants et non irrigants de la Corrèze



**Figure 4**  
Évolution comparée 2010-2020 des surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



**Carte**  
Localisation des surfaces irriguées de la Corrèze



Source : © IGN BD CARTO®, BD Carthage®

Rayon lissage : 5 km

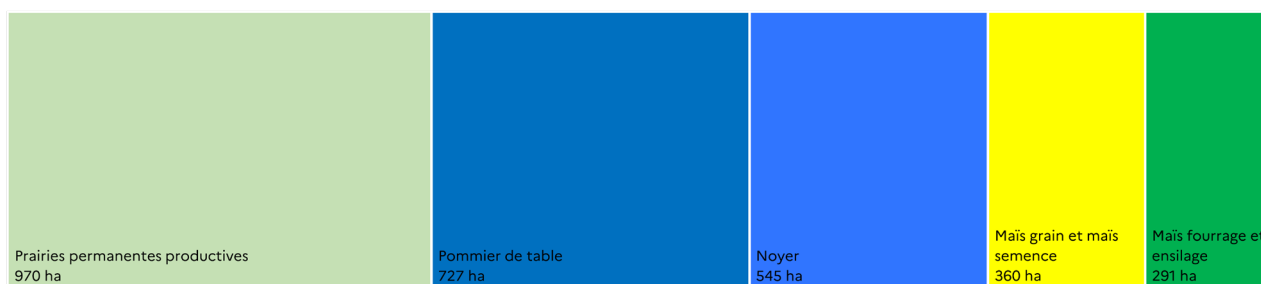
La Corrèze se positionne à la 10<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour sa surface irriguée (3 545 ha) et représente 4 % des exploitations irrigantes de la région.

La sole irriguée est largement dédiée à la production de fruits (41 %) et de fourrages hors maïs fourrage (32 %).

Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées progressent de 1 970 ha dont 1 040 ha pour les fourrages hors maïs fourrage et 550 ha de fruits.

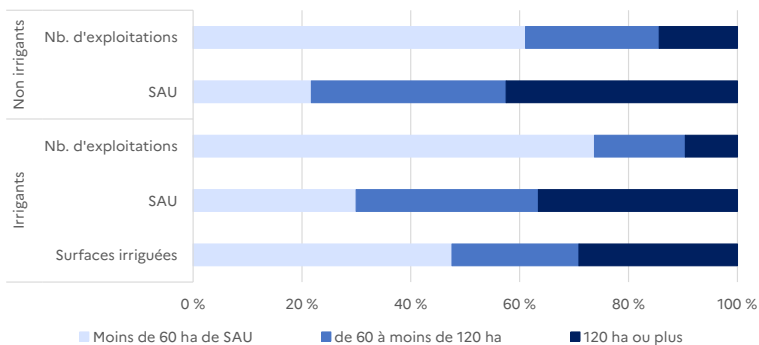
Pour 47 % des exploitations irrigantes la PBS irriguée représente moins de 25 % de la PBS totale.

**Figure 5**  
TOP 5 des principales cultures irriguées de la Corrèze



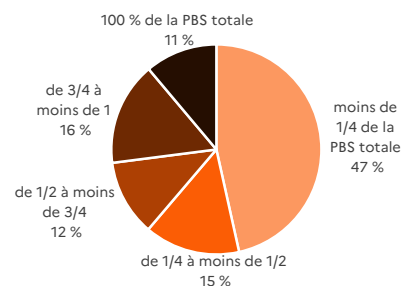
Source : Agreste- Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6 Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées en Corrèze



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 7 Répartition des exploitations irrigantes selon le poids de la PBS irriguée dans la PBS totale en Corrèze



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2 Les principales orientations technico-économiques détaillées des exploitations irrigantes de la Corrèze

Classification regroupée	Orientation technico-économique détaillée Classification en 64 classes différentes	Nb. d'expl.		Surfaces irriguées		Surf. irriguée/expl. (ha)	Taux d'irrigation	Nb. ETP/expl.	PBS/ha de SAU (euros)	Poids PBS irriguée/PBS totale	Besoin en eau/expl. (m³)
		Nb.	Évol. 2010/2020	Part	Évol. 2010/2020						
Maraîchage ou horticulture	Exploitations spécialisées en culture de légumes de plein air	32	433%	3%	1447%	3	55%	0,9	5 822	13%	1 311
Arboriculture	Fruitières spécialisées (à l'exception des agrumes et des fruits à coque)	74	-4%	24%	54%	12	41%	4,6	8 406	80%	15 053
	Spécialisées fruits à coque	48	78%	9%	227%	7	39%	0,6	2 586	59%	5 397
Élevage	Combinaisons de cultures permanentes	12	20%	2%	95%	5	31%	0,9	3 821	36%	4 700
	Spécialisées bovins lait	14	27%	4%	59%	10	12%	2,2	1 547	4%	10 024
	Spécialisées bovins viande	88	-27%	17%	114%	7	8%	1,5	1 069	7%	3 666
	Autres exploitations de polyculture	15	-12%	2%	67%	6	13%	2,3	2 691	32%	5 411
Polyculture et/ou polyélevage	Polyélevage à orientation herbivores autres que laitiers	6	-25%	9%	2 366%	s	s	2,2	1 569	4%	5 587
	Polyélevage : granivores et herbivores autres que laitiers	6	50%	5%	2 260%	s	s	2,2	1 910	s	s
	Combinaison de grandes cultures avec herbivores non laitiers	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
	Combinaison d'herbivores non laitiers avec grandes cultures	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
	Mixtes avec cultures permanentes et herbivores	26	24%	5%	5 9%	6	8%	2,0	1 790	32%	6 196
	Diverses cultures et élevages mixtes	44	83%	7%	214%	6	12%	1,4	1 785	32%	2 981

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Sur les 64 classes de la nomenclature détaillée des orientations technico-économiques, les exploitations irrigantes de Corrèze se classent dans 35 d'entre-elles. Les 13 OTEX détaillées du tableau ci-dessus représentent 90% des surfaces irriguées départementales.

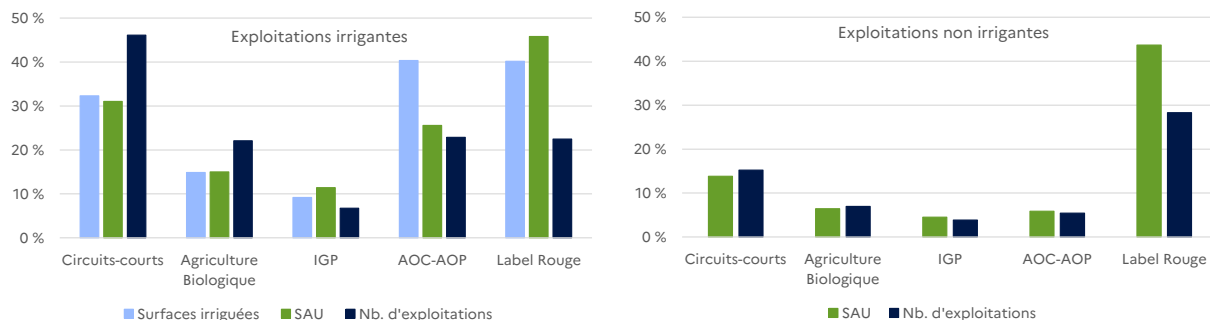
OTEX principales permettant d'atteindre en cumul 75% de la surface irriguée départementale

OTEX supplémentaires permettant d'atteindre en cumul 90% de la surface irriguée départementale

s : secret statistique

### Signes de qualité et d'origine (SIQO) et circuits courts

Figure 8 Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la surface irriguée selon la présence de SIQO ou de commercialisation en circuits-courts en Corrèze



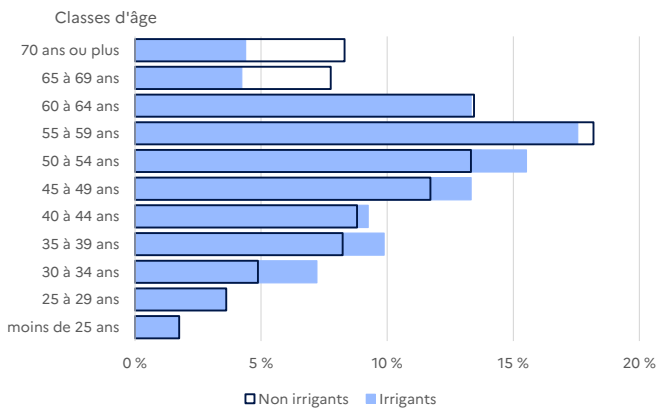
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9  
**Comparaison et répartition de l'emploi agricole des exploitations irrigantes et non irrigantes de la Corrèze**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 10  
**Pyramide des âges des chefs et coexploitants irrigants et non irrigants de la Corrèze**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3  
**Comparaison de la SAU moyenne par ETP selon les OTEX en Corrèze**

SAU (ha)/ETP	Irrigants	Non Irrigants
Grandes cultures	45	31
Maraîchage ou horticulture	3	8
Viticulture	s	s
Arboriculture	8	15
Bovins	54	59
Autres herbivores	24	34
Granivores	40	32
Polyculture-polyélevage	36	35
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>50</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 4  
**Âge moyen, répartition par sexe des chefs et éléments de formation des chefs et coexploitants de la Corrèze**

Parts en nb d'exploitants ou moyenne	Irrigants	Non irrigants
âge moyen	50	52
âge moyen hommes	50	51
âge moyen femmes	51	54
chefs	71 %	70 %
cheffes	29 %	30 %
ayant au moins le bac	63 %	53 %
ayant plus que le bac	35 %	23 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

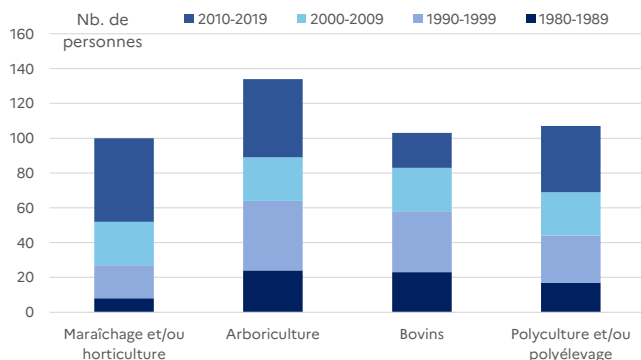
Les exploitations de Corrèze représentent 5 % de l'emploi (hors prestations de service) agricole régional. Pour la population des exploitations irrigantes, elles pèsent pour 3 % de l'emploi néo-aquitain.

En moyenne, il faut 2 ETP pour la conduite d'une exploitation irrigante corrézienne contre 2,5 ETP en moyenne régionale.

Comme en moyenne régionale, les exploitants irrigants sont plus jeunes et mieux formés que les non irrigants.

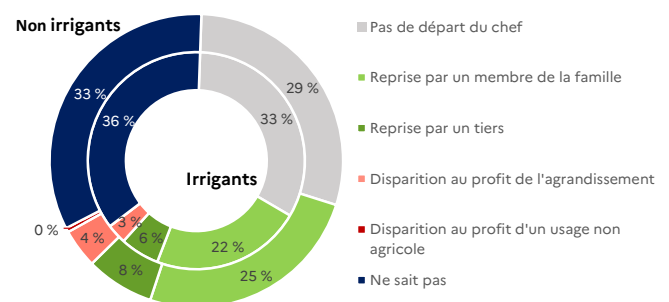
Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans (22 % des exploitations irrigantes) est mieux connu chez les irrigants que chez les non irrigants.

Figure 11  
**Répartition, par OTEX, des chefs d'exploitations irrigantes de la Corrèze selon l'année de leur première installation**



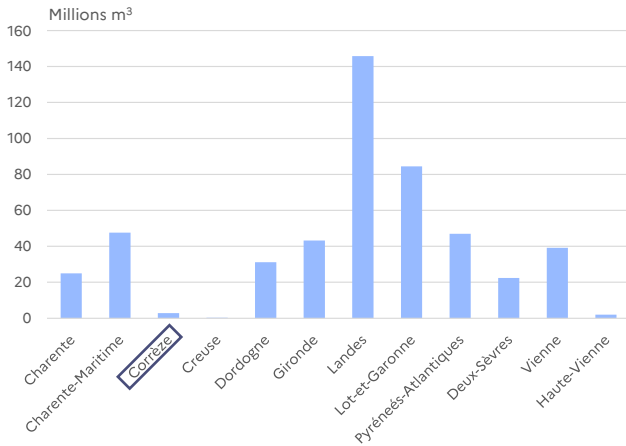
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 12  
**Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes selon le devenir si le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans**



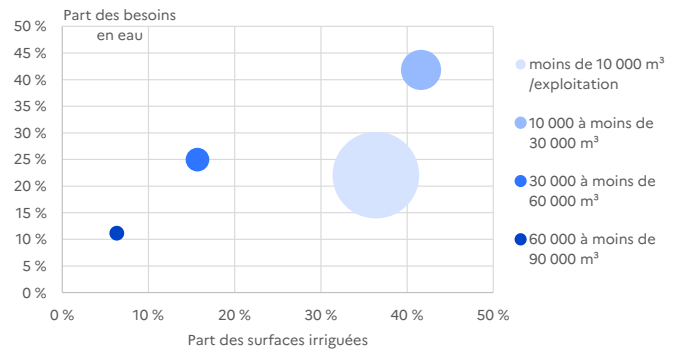
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13  
**Comparaison des besoins moyens en eau calculés sur les assolements départementaux 2020**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

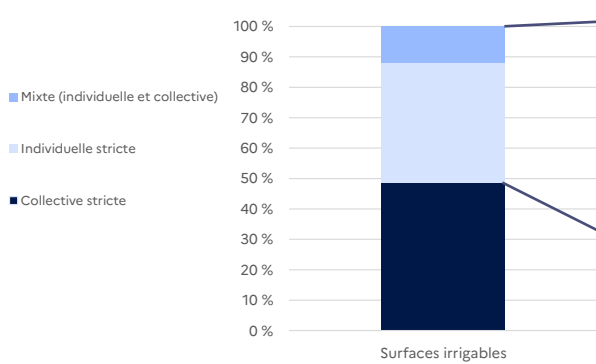
Figure 14  
**Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen annuel en Corrèze**



**Note de lecture :** Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations irrigantes. Les exploitations ayant un besoin en eau de moins de 10 000 m³ par an représentent 82 % des irrigants, 36 % des surfaces irriguées et 22 % du besoin total en eau du département

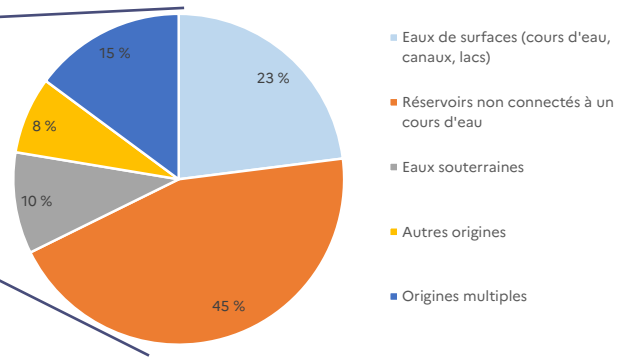
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 15  
**Répartition des surfaces irrigables de la Corrèze selon le mode de gestion de l'eau en 2020**



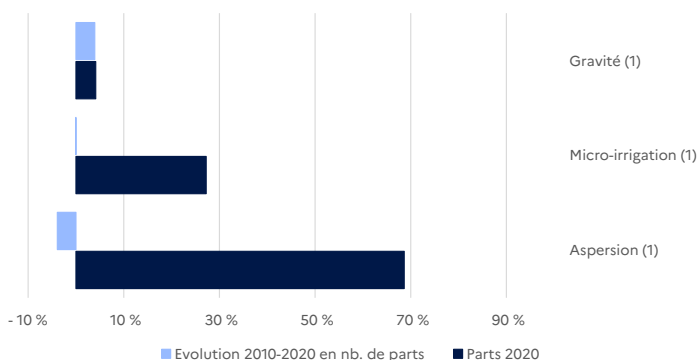
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 16  
**Répartition selon l'origine de l'eau des surfaces irrigables de la Corrèze ayant une gestion individuelle ou mixte**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 17  
**Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en Corrèze**



(1) mode d'irrigation seul ou couplé avec un autre mode

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La Corrèze se positionne à la 10<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour ses besoins théoriques en eau d'irrigation. Le département représente ainsi 1 % des besoins théoriques en eau de la région, pour 1 % des surfaces irriguées régionales. 82 % des exploitations irrigantes de Corrèze ont un besoin moyen annuel inférieur à 10 000 m³. Celles ayant un besoin moyen annuel supérieur à 90 000 m³ couvrent 11 % des besoins du département et 6 % des surfaces irriguées.

La gestion de l'eau se fait majoritairement de façon collective et elle provient, pour 45 % des surfaces irrigables, de réservoirs non connectés à un cours d'eau.

L'irrigation par aspersion est toujours très largement majoritaire mais cette pratique a reculé depuis 2010 au profit de modes alternatifs.

### SOURCES

Cette publication s'appuie sur les recensements agricoles 2010 et 2020.

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

### DÉFINITIONS

**La surface agricole utilisée (SAU)** d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**La production brute standard (PBS)** donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

**La production brute standard (PBS) irriguée** d'une exploitation est calculée en appliquant les coefficients utilisés dans la PBS sur les surfaces des cultures irriguées déclarées au recensement agricole 2020.

**L'emploi agricole** est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

**Un équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'orientation technico-économique (OTEX)** d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

**Une exploitation agricole est irrigante** si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

**La surface irriguée** est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

**La surface irrigable** est la surface agricole pouvant être irriguée.

**Le taux d'irrigation** est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

**Les besoins en eau** sont estimés à partir des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standards, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées. Ils permettent de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués de la Nouvelle-Aquitaine en 2020.

**Trois modes d'irrigation** sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

**Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site internet Agreste :**

- L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin : Agreste Études n°5 - septembre 2023 (Bassin Adour-Garonne) par DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'irrigation nécessaire aux productions régionales : Agreste Études n°3 - juin 2023 par DRAAF Occitanie
- Les fiches territoriales «irrigation» issues des recensements agricoles
- Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution : Agreste Études n°44 - novembre 2023 par DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédacteur en chef : Boris SIMON  
Rédacteurs : Emmanuel MARTIN  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2024